RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 23847
Numéro SIREN : 814 324 018
Nom ou dénomination : CLERVIVA

Ce dépôt a été enregistré le 22/08/2016 sous le numéro de dépôt 84405

1608449601

DATE DEPOT :	2016-08-22
NUMERO DE DEPOT :	2016R084405
N° GESTION :	2015B23847
N° SIREN :	814324018
DENOMINATION :	CLERVIVA
ADRESSE :	67 Boulevard Lannes 75016 Paris
DATE D'ACTE :	2016/08/04
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE PRESIDENT

15B 23847

PF 4.08.16 C2

CLERVIVA
SAS au capital fixe de 1170002 euros.
67 Boulevard Lannes
75116 PARIS
RCS PARIS 814324018

Le 04-08-2016 à 8 heures, au siège de la société,

Les soussignés :

- Monsieur PETIN Jean Loup, né le 18/01/1964 à Paris 15 (75) (France), célibataire, de nationalité Française, demeurant 28 boulevard des Iles, 92130 ISSY LES MOULINEAUX.

- Monsieur PORTE Christian, né le 08/01/1950 à BOULOGNE BILLANCOURT (92100) (France), divorcé, de nationalité Française, demeurant 64 Avenue de Melac, 33370 TRESSE.

représentant toutes les parts sociales de la société, sont réunis en

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
dont l'ordre du jour présenté par Monsieur PETIN Jean Loup, président de l'assemblée, est :

Démission de membres de la présidence.
Désignation de nouveaux membres de la présidence.

Greffe du tribunal de commerce de Paris
Acte déposé le :
22 AOUT 2016
Sous le N° : 84405

A COMPTER DU 04-08-2016.

RESOLUTION N°1

SNC Financière CGS et Cie demissionne de sa fonction de président. Quitus lui est donné

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

RESOLUTION N°2

Monsieur Jean Loup PETIN, né le 18/01/1964 à Paris 15 (75) (France), célibataire, de nationalité Française, demeurant 28 boulevard des Iles 92130 ISSY LES MOULINEAUX est nommé président pour une durée indeterminée et intervient à la présente assemblée pour acceptation de ses fonctions.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

RESOLUTION N°3

Les statuts seront modifiés en conséquence et les formalités réalisées auprès des organismes compétents.
CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

NOUVELLE CONSTITUTION DE LA PRÉSIDENCE

La présidence est à présent constituée de Monsieur Jean Loup PETIN.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 9 heures. Il est dressé ce procès verbal à signer par tous les actionnaires.

Fait à PARIS le 04-08-2016 en quatre exemplaires. Signatures :